

22 mai 2012

12.333

Question Sandra Barbetti Buchs**Trop de bruit nuit... trop de bruit, ça suffit!**

Le 31 août 2011, le Conseil d'Etat répondait à une question (11.402) qui lui avait été posée la veille concernant les nuisances insupportables des PC-21, en disant qu'il partageait l'irritation de la population neuchâteloise et qu'il allait saisir l'occasion d'une proche rencontre avec le chef de l'armée suisse pour s'en ouvrir avec lui sur le sujet, bien que ladite rencontre ne fût pas prévue pour cela.

Au vu des semaines pénibles que nous avons à nouveau dû vivre ce printemps, il semble que le message n'ait pas été bien entendu...

Chez soi, à l'extérieur, à l'école, au travail, à l'hôpital, au home, en balade, etc. le vrombissement infernal et intrusif des avions militaires a perturbé, énervé, partout; du lundi au vendredi, pratiquement sans répit. Même le 1^{er} mai, jour de congé officiel dans notre canton, nos oreilles n'ont pas été épargnées!

Or, le bruit est une forme de **pollution** et une source de **stress** pour tout organisme vivant. Il n'est donc pas acceptable qu'une telle situation perdure, eu égard aux très nombreuses doléances exprimées par les habitant-e-s de ce canton, d'une part, mais également en vue de préserver notre attrait touristique auprès de vacanciers en quête de tranquillité, d'autre part.

Le chef des Forces aériennes a certes annoncé le 5 mai à Quarten (Saint-Gall) que les avions PC-21 pourront un jour faire moins de bruit, mais cette déclaration est cependant bien vague et clairement insuffisante pour apaiser la forte irritation au sein de la population neuchâteloise.

Le Conseil d'Etat a heureusement saisi l'importance de s'entretenir au sujet du vacarme infernal que les avions militaires occasionnent et qui insupportent de plus en plus de Neuchâteloises et Neuchâtelois. Ainsi, le 9 mai courant, une délégation neuchâteloise, représentant le Conseil d'Etat et le service de l'énergie et de l'environnement (SENE), a participé à une table ronde en présence de membres des Forces aériennes et d'une délégation du canton du Jura.

Le Conseil d'Etat peut-il, dès lors, nous apporter quelques éléments réjouissants suite aux discussions récemment intervenues avec les Forces aériennes? Les Neuchâteloises et Neuchâtelois peuvent-ils réellement espérer dans le futur des changements quant à ces nuisances insupportables? La population peut-elle attendre prochainement de nouvelles trêves, telle celle qu'elle a savourée entre le 10 et le 20 mai, et savoir notamment à quoi se préparer pour les mois à venir?

Une réponse écrite est demandée.

Cosignataires: F. Konrad, T. Buss, F. Jeandroz, P. Herrmann, D. Angst, G. Würgler, D. Ziegler, F. Fivaz, C. Dupraz, M.-F. Monnier Douard, T. Bregnard, M. Zurita, C. Maeder-Milz, R. Aeberhard, M. Perez, V. Leimgruber, T. El Kadiri, T. Perret, V. Pantillon et A. Shah.